

Le 28 novembre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-366

Politique de la Ville

Conseil Intercommunal de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance (CISPD)

Demande de subvention auprès de l'Etat
pour la poursuite de la mission de médiation
sociale

Remplacement du 1^{er} poste de médiateur
relais (du 1^{er} janvier 2024 au 16 août 2026)

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	04 DEC. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2015 se rapportant à l'extension du périmètre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) ;

Considérant que Roannais Agglomération a affiché la volonté de développer un pôle médiation au sein du service Solidarités ;

Considérant que Roannais Agglomération poursuit le développement de ce pôle médiation par le remplacement du 1^{er} médiateur-relais (pour motif de fin de contrat) en corrélation avec les missions prioritaires retenues par l'Etat, à savoir une médiation dans les espaces publics et privés et une médiation contribuant au lien social ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel du poste de médiateur relais du 1^{er} janvier 2024 au 16 août 2026 (soit 2 ans, 8 mois et 16 jours) est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Origine	Montant	%
Poste médiateur relais	85 942,00 €	Etat – Subvention	61 137,35 €	71,1%
		Participation RA	24 804,65 €	28,9%
TOTAL	85 942,00 €	TOTAL	85 942,00 €	100%

DECIDE

- De solliciter le soutien financier de l'Etat pour poursuivre une mission de médiation sociale, par le biais du dispositif des adultes-relais, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Roannais Agglomération ;
- De préciser que cette subvention sera affectée au financement d'un poste de médiateur relais pour la période de 1^{er} janvier 2024 au 16 août 2026.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne